

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Marché n° 2016-19

Mairie de Lucciana

1045 Corsu Lucciana – BP 26

20290 LUCCIANA

Tel : 04 95 30 14 30

Mail : contact@mairie-lucciana.fr

**TRAVAUX DE REFECTION
DE LA SALLE DES FETES
AU VILLAGE DE LUCCIANA**

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée et est soumise aux dispositions des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25-03-2016 relatif aux marchés publics.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Date et heure limites de dépôt des offres : Lundi 9 janvier 2016 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1-Objet et nature du marché	3
ARTICLE 2 : Dispositions générales.....	3
ARTICLE 3- Spécifications techniques générales	4
ARTICLE 4- Nature, qualité, préparation, contrôle et essais des matériaux et produits	5
ARTICLE 5- Détail des prestations à réaliser par lieu d'exécution.....	5
ARTICLE 6-Modalités d'exécution des travaux.....	6

ARTICLE 1-OBJET ET NATURE DU MARCHÉ

1-1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réfection de la façade de la salle des fêtes, en partie Est et Sud, au village de Lucciana.

Lieu d'exécution :

Salle des fêtes – 20290 LUCCIANA VILLAGE

1-2 Type de procédure

Il s'agit d'un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25-03-2016 relatif aux marchés publics. Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches ou en lots.

1-3 Durée de validité du marché

Le présent marché est valable un an à compter de la date de notification du marché.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1-1 Caractéristiques principales des travaux

La consistance des travaux à réaliser est décrite au titre du présent CCTP. Elle pourra notamment comprendre les travaux suivants :

- Montage et démontage d'un échafaudage
- Reprise des enduits
- Nettoyage complet au karcher
- Apposition de fixateur sur l'ensemble des façades
- Décroustage des enduits de sous-bassement
- Application d'un enduit monocouche sur tout ou partie des façades
- Application de deux couches de peintures sur l'ensemble des corniches
- Application de deux couches de peintures sur l'ensemble de la cimaise
- Application de deux couches de peintures sur l'ensemble des modénatures
- Application de deux couches de peintures sur l'ensemble de la façade

Un descriptif précis des opérations est détaillé à l'article VI du présent CCTP.

La description des tâches n'a pas un caractère limitatif. Sont compris dans le prix sans exception ni réserve, tous les éléments nécessaires et toutes les contraintes liées à la réalisation de la prestation.

1-2 Visite sur site

Non obligatoire mais fortement recommandée.

1-3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 3- SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

3-1 Règlements

L'entreprise titulaire devra la fourniture et la mise en place de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation complète de l'ouvrage dans le respect des normes et règlements en vigueur.

3-2 Réalisation des ouvrages

3.2-1 Méthodologie

La conception des ouvrages et les contraintes qui s'y rattachent imposent à l'entreprise une analyse complète de toutes les sujétions inhérentes au montage et au réglage des ossatures.

La prestation de l'entreprise doit comprendre tous les moyens de levage adaptés au chantier, le montage et le démontage de tous les dispositifs complémentaires à la bonne exécution des travaux de caractère provisoire et qui ne sont pas explicités dans le présent descriptif car considérés comme relevant du ressort exclusif de l'entreprise.

L'entreprise assurera le transport des infrastructures nécessaires à la réalisation de la prestation jusqu'au chantier par tous moyens appropriés.

L'entreprise est responsable de la protection de tous ses ouvrages pendant toutes les phases du chantier et ce jusqu'à la réception définitive.

Les plans d'exécution des ouvrages et les notes de calcul seront à la charge du titulaire.

ARTICLE 4- NATURE, QUALITÉ, PRÉPARATION, CONTRÔLE ET ESSAIS DES MATÉRIAUX ET PRODUITS

Tous les produits utilisés devront répondre aux conditions déterminées par les normes de qualité et les normes dimensionnelles en vigueur.

Tous les produits devant être mis en œuvre seront de première qualité et ne présenter aucun défaut pouvant nuire à l'aspect ou à la qualité des ouvrages.

L'entrepreneur devra fournir au maître d'ouvrage les caractéristiques techniques et les certificats de conformité de l'ensemble des équipements.

La provenance des matériaux et des produits entrant dans la composition des ouvrages est soumise à approbation du maître d'ouvrage.

ARTICLE 5- DÉTAIL DES PRESTATIONS À RÉALISER PAR LIEU D'EXÉCUTION

Réfection façade Est :

- Montage et démontage d'un échafaudage
- Reprise des enduits
- Nettoyage complet au karcher et application d'une couche de fixateur sur l'ensemble de la façade
- Application de deux couches de peinture sur l'ensemble de la façade.

Réfection façade Sud :

- Montage et démontage d'un échafaudage
- Décrouitage des enduits du soubassement
- Nettoyage complet au karcher et application d'une couche de fixateur sur l'ensemble de la façade
- Application d'un enduit monocouche sur l'ensemble de la façade décrouité et sur le mur des escaliers.
- Application de deux couches de peintures sur l'ensemble des corniches
- Application de deux couches de peintures sur l'ensemble de la cimaise
- Application de deux couches de peintures sur l'ensemble des modénatures
- Application de deux couches de peintures sur l'ensemble de la façade

Cage escalier intérieur :

- Reprise des enduits existants et si besoin décapage.
- Application de deux couches de peinture sur l'ensemble des murs
- Nettoyage de fin de chantier

ARTICLE 6-MODALITÉS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les délais de réalisations de l'ouvrage devront être indiqués par le candidat lors du dépôt de son offre et ne sauraient excéder 6 mois.

L'entrepreneur présentera au titre de son offre le déroulement des travaux à réaliser.

L'entrepreneur fournira au maître d'ouvrage le programme d'exécution des travaux précisant le temps de ces utilisations pour les diverses natures d'ouvrages ainsi que le projet des installations de chantier. Les coupures et déviations éventuelle de circulation seront définies avec précision.

L'entrepreneur devra assurer, prendre en charge et mettre en oeuvre l'ensemble des dispositions nécessaires nécessaires à la sécurisation du chantier.

Fait à Lucciana, le 13 Décembre 2016